

Comité de santé et de sécurité

Le comité est un mécanisme interne et paritaire formé de représentants de l'employeur et de travailleurs. La CNESST exige dorénavant qu'un comité de santé et de sécurité soit formé dans l'entreprise.

En tant que membre du comité vous aurez plusieurs fonctions, telles que :

- Favoriser la prise en charge de la santé et de la sécurité;
- Identifier les risques, les corriger et les contrôler efficacement;
- Maintenir la communication entre les travailleurs et l'employeur.

Qualités requises pour être membre d'un comité de santé et de sécurité :

- Démontrer un véritable intérêt pour la santé et la sécurité du travail;
- Faire preuve d'ouverture d'esprit et avoir une attitude positive;
- Être apte pour le travail d'équipe et respecter les autres membres;
- Avoir de la motivation à en être membre;
- Savoir faire des compromis et avoir un bon jugement;
- Manifester une bonne capacité d'analyse.

La composition du comité, la désignation des rôles des membres et ses règles de fonctionnement seront déterminées par le comité ultérieurement.

► *Si vous êtes intéressé(e), veuillez indiquer votre prénom et nom ci-dessous* :*

Prénom, Nom	
1	6
2	7
3	8
4	9
5	10

